

# Conditions générales de la Formation EVEOL

## Droits d'inscription

**Les droits d'inscription à la session EVEOL sont fixés à 960 euros Hors Taxes par personne** (TVA à 20 %), soit 1 152 euros TTC, incluant la participation aux 2 journées de formation, les documents pédagogiques et les supports d'intervention (classeur EVEOL et clef USB), les déjeuners et les pauses-café.

**Cette session est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue.**

Compte tenu du grand nombre de thèmes à traiter, de la densité du programme, et afin de garantir une qualité optimale des échanges, **l'effectif est limité à 11 participants maximum par session.**

## Lieu et accès

La session EVEOL se déroule à Paris, dans les locaux de METROL situés au :

**44, rue de la Quintinie - 75015 Paris**  
**Tél. : 01 40 45 33 40 - [www.metrol.fr](http://www.metrol.fr)**

- Métro : Station Vaugirard - Ligne 12 (Mairie d'Issy, Porte de la Chapelle)
- Bus : n° 39 / 49 / 70 / 80 / 88 / 89
- Vélib : Stations au 18 place Chérioux / 3 rue Paul Barruel / 133 rue de l'Abbé Grout

Une liste d'hôtels de différentes catégories, situés à proximité du lieu de la formation, ainsi qu'un plan d'accès, sont expédiés avec la convocation.

## Contacts

Pour obtenir de plus amples informations sur cette session, n'hésitez pas à nous contacter :

**METROL** | [www.metrol.fr](http://www.metrol.fr)  
44, rue de La Quintinie - 75015 PARIS  
Tél. : **01 40 45 33 40**  
Mail : [info@metrol.fr](mailto:info@metrol.fr)

## Procédure d'inscription

Téléchargez sur notre site [www.metrol.fr](http://www.metrol.fr) un bulletin d'inscription, ou demandez-le par e-mail. Une fois complété, retournez-le à METROL accompagné de quelques lignes résumant votre parcours ou projet professionnel, et joignez une photo d'identité (réalisation d'un trombinoscope des participants pour faciliter les contacts). Dès réception de ces documents - et dans la limite des places disponibles - nous vous réserverons une place. Environ un mois avant la session, nous vous ferons parvenir une convention de formation professionnelle accompagnée d'une facture. Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant le début de la session.

**Les administrations et les établissements publics doivent joindre un bon de commande complété et signé par l'autorité compétente.**

Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait **moins de 15 jours** avant le début de la session, un **montant forfaitaire de 30 %** des coûts pédagogiques resterait dû, soit 288 euros Hors Taxes. Ce montant est porté à **100 % des droits** pour une annulation intervenant **moins de 5 jours** ouvrables avant le début de la session. Toute session commencée est due dans son intégralité. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 3 jours ouvrables avant le début de la session, et accompagnés d'un nouveau bulletin d'inscription complété.

Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, le lieu ou le contenu du programme de la session.

